Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU JURA

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°39-2018-09-003

PUBLIÉ LE 10 SEPTEMBRE 2018

# Sommaire

**DREAL Bourgogne Franche-Comté**

39-2018-09-10-004 - Subdélégation de signature pour les agents Dreal dans le Jura (4 pages) Page 3

# DREAL Bourgogne Franche-Comté

# 39-2018-09-10-004

# Subdélégation de signature pour les agents Dreal dans le Jura

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DREAL de BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

DÉCISION n° 39-2018-

**portant subdélégation de signature**
**aux agents de la DREAL pour les missions**
**sous autorité du préfet de département du Jura**

Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement de la région Bourgogne Franche-Comté

VU

- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- le décret n°2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- le décret du 13 octobre 2016 portant nomination de M. Richard VIGNON, préfet du Jura
- l'arrêté ministériel du 1er janvier 2016 portant nomination de Monsieur Thierry VATIN en qualité de directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne – Franche-Comté et Monsieur Hugues DOLLAT, Madame Florence LAUBIER et Madame Marie RENNE, directeurs régionaux adjoints ;
- l'arrêté préfectoral n° 18-01 BAG du 4 janvier 2018 portant organisation de la DREAL Bourgogne – Franche-Comté ;
- l'arrêté ministériel du 6 juillet 2018 portant nomination de M. Jean-Pierre LESTOILLE, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Bourgogne-Franche-Comté, à compter du 1er septembre 2018
- L'arrêté préfectoral du 7 septembre 2018 portant délégation de signature à Jean-Pierre LESTOILLE, Directeur Régional de la DREAL de la région Bourgogne Franche-Comté,

**DÉCIDE**

**Article 1**

Subdélégation de signature est donnée, selon les missions dont ils ont la charge, à :

- Monsieur Hugues DOLLAT, directeur régionl adjoint
- Madame Florence LAUBIER, directrice régionale adjointe
- Madame Marie RENNE, directrice régionale adjointe.

**Article 2**

Dans les limites de leurs compétences définies par l'organisation de la DREAL, ont subdélégation :

1 – Dans les matières visées aux points (a) à (m) de l'arrêté de délégation de signature susvisé :

Monsieur Flavien SIMON, chef du service Prévention des Risques (PR), M Dominique VANDERSPEETEN, Chef de service Adjoint Prévention des Risques (PR) et Monsieur Antoine SION, Adjoint au Chef de service Prévention des Risques (PR) ainsi que :

- pour les points (d) à (j), Monsieur Franck NASS, chef du département risques chroniques et sous-sol, Monsieur Yves LIOCHON, chef du département pilotage modernisation des ICPE et Monsieur Alain PARADIS ;
- et pour le point (i) également à Monsieur Benoît CHESNEAU.

Sont toutefois réservés à la signature de la direction les actes prononçant, retirant ou suspendant la reconnaissance d'un service inspection conformément à l'article 19 du décret 99-1046 du 13 décembre 1999 modifié.

2 – Dans les matières visées aux points (n) à (p) de l'arrêté de délégation de signature susvisé :

Monsieur Sébastien CROMBEZ, chef de service de la mission régionale climat air énergie, Monsieur Jérôme LARIVÉ, chef de service adjoint de la mission régionale climat air énergie et Monsieur Jean-Charles BIERMÉ, chef du département régulation air et énergie.

3 – Dans les matières visées aux points (q) à (x) de l'arrêté de délégation de signature susvisé :

Monsieur Philippe LEFRANC, chef du service régional Transports-Mobilités, Messieurs Pascal GIRARD et Olivier THIRION, chefs de service adjoints, ainsi que :

- Pour les points (q) à (x) à Madame Laetitia Janson, cheffe du département régulation des transports ;
- Pour les points (q), (r), (t), (u), (v) Monsieur Ludovic Millefanti, chef adjoint du pôle contrôles, et Madame Patricia LADANT, cheffe adjoint du pôle gestion
- Pour les points (w) (x), Messieurs François BOULOGNE, Philippe GUYOT, Patrick JACQUET, Francis ROBERT, Lionel PERRETTE, Sébastien RYCHTER, Olivier PARIGOT, Patrick MOINE, Mathieu AMAURY, Jérôme LAVILLE, Radouane FIKRI, Alain AUPECLE,

4 – Dans les matières visées aux points (aa) à (ae) de l'arrêté de délégation de signature susvisé :

Monsieur Jean-Yves OLIVIER, chef de service régional Biodiversité-Eau-Patrimoine,adjoint, et Madame Annabelle MARECHAL, adjointe au chef de service, ainsi que :

- pour les points (aa) à (ac), Monsieur Luc TERRAZ, chef du département Biodiversité, et Monsieur Philippe PAGNIEZ.

5 – Dans les matières visées au point (af) de l'arrêté de délégation de signature susvisé :

- Monsieur Arnaud BOURDOIS, chef du service régional Développement Durable et Aménagement, et Madame Sylvie FOUCHER, chef de service adjointe ;
- Madame Armelle DUMONT, chef du département Evaluation Environnementale, et Monsieur Julien TERPENT-ORDASSIERE, son adjoint.

**Article 3**

Ont subdélégation pour signer :

- Les courriers relatifs à la recevabilité et à l'instruction des dossiers ICPE à l'exception des installations dites « prioritaires ou à enjeux non déléguées » ;
- Les courriers relatifs aux ICPE soumises à déclaration y compris les récépissés ;
- L'agrément de ramassages des huiles usagées et des pneumatiques usagers ;
- Les récépissés de valorisation des déchets d'emballage, récépissés de transport, négoce, courtage de déchets dangereux et non dangereux ; tous actes pris en application de l'article L 541-3 du Code de l'Environnement, relatifs aux déchets abandonnés, déposés ou gérés, hors mises en demeure ;
- Les courriers et décisions relatifs à l'utilisation dès réception des explosifs ;
- Les réceptions à titre isolé des véhicules
- La délivrance et le retrait des autorisations de mise en circulation des véhicules de transports en commun de personnes, des véhicules spécialisés dans les opérations de remorquage, des véhicules de transport de matières dangereuses, des véhicules citernes.

Monsieur Pierre CHRISMENT, chef de l'unité départementale du Jura, ainsi que Monsieur Christophe FLORES et pour le point (w) Monsieur Patrice CHEMIN, chef de l'unité départementale de Saône-et-Loire.

**Article 4**

Les actes préparatoires, les rapports et les correspondances avec les demandeurs peuvent être signés par les instructeurs des dossiers dans le respect des règles d'organisation de la DREAL, en tenant compte des restrictions figurant dans l'arrêté de délégation de signature.

**Article 5**
Lorsqu'ils effectuent une période d'astreinte, ont subdélégation pour signer les actes mentionnés aux articles 2 et 4 nécessaires à la gestion d'un accident ou incident :

Marie-Pierre COLLIN-HUET
Sébastien CROMBEZ
Flavien SIMON
Dominique VANDERSPEETEN
Antoine SION
Yves LIOCHON
Franck NASS
Alain PARADIS
Benoit CHESNEAU
Olivier BOUJARD
Yvan BARTZ
Patrice CHEMIN
Pierre CHRISMENT
Eric FLEURENTIN
Gilles ROUX
Benoit SCHIPMAN
Alain SZYMCZAK
Isabelle PETTAZZONI
Jean-Charles BIERME
Jean-Marie ROUX
Nicolas GUERIN

**Article 6**

Toute délégation antérieure à la présente décision et toutes dispositions contraires à celle-ci sont abrogées.

**Article 7**

Cette décision sera notifiée à Monsieur le préfet du Jura, à Monsieur le directeur départemental des finances publiques du Jura ainsi qu'aux agents ci-dessus désignés, et sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Jura.

Fait à Besançon, le 10 SEP. 2018

Le directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Jean-Pierre LESTOILLE